



Journal municipal de Royaucourt - Domélien - Abbemont

Mars 2020 N°15

Le mot du Maire

Ce mois de mars sera déterminant pour chacun d'entre nous.

Il sera l'occasion de vous prononcer sur l'avenir de notre commune, d'affirmer vos souhaits, vos attentes quelle que soit votre génération.

Les 15 et 22 mars, vous élirez l'équipe municipale qui dessinera le Royaucourt d'aujourd'hui et de demain. Bien sûr, je ne profiterai pas de cet éditorial pour faire le bilan du mandat qui s'achève et promouvoir l'action municipale.

En revanche, c'est avec force que je vous invite à participer massivement à ce scrutin, qui déterminera votre quotidien pendant les six prochaines années. Vie locale, services proposés aux habitants, urbanisme, environnement, tranquillité publique ... Autant de thèmes pour lesquels votre choix comptera.

Cette élection est importante car elle concerne aussi le choix des élus communautaires qui siègeront à la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Cette institution parfois, méconnue a des compétences larges : grands projets, eau et assainissement, développement économique, valorisation du territoire, culture...

Je sais pouvoir compter sur votre volonté citoyenne.

Bienvenue au petit Sodade.

Votre Maire
Laurent Gesbert

Vos élus vous informent

Orientation d'Aménagement Programmée :

Dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, la commune a défini une **Orientation d'Aménagement Programmée (OAP)**. Cette OAP concerne une voie desservant un ensemble bâti et mettant en relation la rue du Cul de sac avec la rue Verte. Le corps de ferme en état d'insalubrité et d'abandon serait démoli pour laisser place à une petite résidence pour seniors de type longère, composée de 5 logements locatifs aidés de plain pied avec jardinet. Ce qui pourrait permettre à des seniors autonomes souhaitant rester vivre sur le village mais dont l'habitation est trop grande et trop onéreuse à entretenir.

La grange à l'entrée de la rue a été **classée en patrimoine remarquable** afin que celle-ci ne puisse être démolie. Cette grange pourrait servir à la mise en place **d'un commerce de proximité ou bien à l'implantation d'artisans**, avec bien sûr, un cahier des charges stricte concernant les nuisances sonores. Le reste de la propriété serait répartie en **quelques parcelles individuelles à bâtir**. Une grande parcelle est conservée pour la gestion des eaux pluviales où se situe actuellement un fossé communal.

L'ensemble de cette OAP représente une surface de 1.36ha. **L'arrêt de ce projet a été voté par l'ensemble des élus le 13/09/2016.** Il correspond à une demande des services de la Préfecture (DDT) et de la chambre d'agriculture **afin d'éviter de consommer des terres agricoles.**

« Contrairement à certaines informations qui circulent, il n'a jamais été question de construire des logements sociaux ou HLM, ni de lotissements avec des maisons identiques ».

Ce projet est consultable en mairie et sur le site internet.

Au regard de la situation actuelle, suite au décès du propriétaire de l'ensemble bâti et des problèmes de succession, ainsi que la dépollution du site, il est évident que ce projet d'aménagement ne pourra voir le jour, que dans un futur très lointain.

Les Projets à venir

En raison des élections municipales, nous ne pouvons communiquer sur les projets à venir.

INFOS DIVERSES

La suppression de la taxe d'habitation :

Suite à la réforme de la fiscalité locale, en 2022, **les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale.**

Dès 2020, 80 % des contribuables ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que 70 % de leur TH en 2021 puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé, qui a terme devrait aussi disparaître.

Une compensation annoncée à l'euro près pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensés à l'euro près.

La part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements va ainsi être attribuée aux communes sur la base des taux adoptés en 2017.

Afin que le supplément de la taxe foncière reçu coïncide avec **le montant de la taxe d'habitation perdu par la commune**, le niveau de recettes de la TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur.

Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du conseil municipal en matière de taux de la taxe foncière.

Les recettes ainsi obtenues en remplacement de la taxe d'habitation évolueront de manière dynamique au rythme où évolue l'assiette foncière locale.

Le bloc communal, assurant des services publics de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

En contrepartie, une fraction d'un impôt national dynamique, la TVA sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Cependant, l'association des Maires de France met en garde les communes, car ce dispositif de compensation est inscrit dans la loi que pour 3 ans. Après cette période, c'est l'inconnu ! Les communes pourraient voir leurs recettes fiscales diminuées. Soyons prudent, car seule la recette de la taxe foncière sera pérenne dans le temps.

Votre Agenda

Élections municipales

Dimanches 15 et 22 mars

Le repas des aînés

Dimanche 7 juin

Festivités du 14 juillet

Récital de musique dans l'église

Dimanche 20 septembre

Afin de respecter la loi sur le RGPD, nous ne publions dans cette rubrique qu'après accord préalable des familles concernées.

Naissance : Sodade Malbaut né le 15 janvier 2020



Retrouvez toutes vos actualités sur notre site internet : www.royaucourt.fr

Mesdames, Messieurs

Pour répondre à vos questions sur le coronavirus, le ministère des Solidarités et de la Santé a ouvert une plateforme téléphonique nationale gratuite d'information et de conseil accessible au **0800 130 000 (de 9h à 19h)**.

En complément, une plateforme téléphonique régionale a été mise en place pour les cinq départements des Hauts-de-France, pour répondre spécialement aux questions des personnes qui pensent avoir été exposées à un risque de contamination, mais qui ne présentent pas de symptôme. Cette plateforme régionale est accessible au **03 20 30 58 00 (de 8h30 à 17h30)**.

Pour les personnes présentant des signes d'infection (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer), il faut appeler directement le 15.

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,
au retour de Chine, composez le 15



Dossier: Les comptes de gestion et administratif 2019

Les comptes de gestion et administratif 2019 sont clôturés avec **un excédent de trésorerie en fonctionnement de 66 432€**, ce qui représente 29 % du budget voté.

Les économies réalisées sur le budget de fonctionnement, par la révision de l'ensemble des contrats et une gestion rigoureuse, permettent de dégager un excédent non négligeable.

Cet excédent est ensuite affecté au budget investissement de l'année suivante.

Il ne tient pas compte des retombées fiscales du parc éolien car celles-ci ont été perçues par la commune début 2020 et seront affectées au compte de gestion de cette année.

Ce parc ayant été mis en service fin 2018, nous venons de percevoir pour la 1ère fois les recettes fiscales qui se répartissent de la manière suivante :

- Taxe sur les servitudes des chemins communaux : **5944€**
- Taxe foncière : **11952€**
- Redistribution de la part communale de l'IFER perçue par la communauté de communes à hauteur de 30 % : **32906€**
soit au total pour l'année 2019, **la somme de 50 802€.**

Cette recette fiscale sera attribuée au remboursement des emprunts (capital et intérêts) à hauteur de **48 950€ pour l'année 2020**.

Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des bases fiscales.

Un village qui bouge

Tournage d'un film dans la commune



Du 18 au 23 mars, notre commune va accueillir le tournage d'un film « **Inconnu au bataillon** » du réalisateur **Alexis Loukakis**. Ce film court métrage avec le soutien de la **région Hauts de France** raconte les aventures de 4 soldats en pleine guerre 14-18 accomplissant une mission pour le moins originale. **Les thèmes abordés comme le devoir de mémoire et la trace de l'histoire** prennent ici toute leur signification dans la bouche de nos fantassins et résonnent encore un siècle plus tard.

Des scènes seront tournées à l'intérieur et autour de la **chapelle de Domélien**, dans les bois ainsi qu'au lieu dit « la cascade » à **Ayencourt**. D'autres scènes seront filmées à **Welles-Pérennes**, avec notamment la mise en place d'une tranchée.

L'équipe du film sera hébergée sur la commune au « **Clos de Royaucourt** » et le staff technique prendra ses quartiers dans notre salle communale.

Le saviez-vous

Le Maire et les Adjointes sont joignables sur leur téléphone portable personnel à tout moment de la semaine aux numéros suivants :

Laurent Gesbert - Maire : 06 23 06 12 83

Jean-Paul Roussel - 1^{er} Adjoint : 06 67 44 89 11

Olivier Forestier – 2^{ème} Adjoint : 06 72 08 99 44

**En dehors des horaires de permanence du secrétariat :
lundi 13h/19h et mercredi 9h/14h.**

Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous en Mairie ou selon votre convenance à votre domicile.

Si vous rencontrez des difficultés avec votre opérateur téléphonique et internet. Vous pouvez appeler le Conseil Départemental de l'Oise – **service THD au 03 44 06 60 60**